

Caen, le 10 décembre 2024

Affaire suivie par
**Direction de l'Attractivité des métiers
Et de la Transformation numérique du
Système de santé**
Pôle Professionnels de Santé
Sandrine BEAULIEU
Mél : sandrine.beaulieu@ars.sante.fr
Tél : 06.99.70.89.94
Nathalie CHARLET
Mél : nathalie.charlet@ars.sante.fr
Tél : 06.59.67.19.86

Mesdames et Messieurs les Directeurs
(trices) d'établissements de santé

Mesdames et Messieurs les Présidents(es)
de Commission médicale d'établissement

Messieurs les Directeurs d'UFR Santé

Objet : Dispositifs régionaux de Post-Internat

Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration de la démographie médicale en Normandie, l'Agence régionale de santé souhaite poursuivre en 2025 la dynamique engagée au sein de la région dans le cadre de sa politique relative au post-internat.

Plusieurs dispositifs sont de nouveau proposés cette année aux internes.

D'une part, les postes d'assistants spécialistes régionaux (ASR) concernent un exercice exclusivement hospitalier.

D'autre part, les postes d'assistants spécialistes en temps partagé (ASTP) et de 400 MG offrent aux médecins généralistes des possibilités de postes de salariés en exercice mixte permettant aux internes de bénéficier d'un exercice partagé entre la ville et l'hôpital.

Enfin, le dispositif d'assistants spécialistes mixtes ville-hôpital permet un exercice partagé entre un établissement de santé public (sous statut d'assistant spécialiste) et une structure libérale (rémunération par le partenaire libéral sous la forme d'un contrat de collaboration salariée).

Ces quatre dispositifs sont présentés en détail en annexe de ce courrier.

Par ailleurs, des postes d'assistants douleur / soins palliatifs sont financés chaque année pour une durée d'un an par l'échelon national dans le cadre des mesures du Plan national pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie. Il est proposé cette année encore que l'ARS et la commission du post-internat soient destinataires de ces candidatures afin d'avoir la visibilité nécessaire sur le dispositif.

Il appartiendra aux candidats éligibles à ces différents dispositifs de constituer leur dossier en lien avec leur établissement ou leur structure périphérique d'accueil. Tout dossier devra être validé par le CHU de

la subdivision, y compris pour les projets n'impliquant pas directement un temps partagé avec le CHU, afin de garantir l'homogénéité du parcours de post-internat.

Vous trouverez, joint à ce courrier, les dossiers de candidature par type de dispositif. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet de l'ARS de Normandie.

J'attire votre attention sur le calendrier de cette année : la date **limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 février 2025 inclus** afin de rendre les décisions concernant les candidatures d'ici fin mars.

La commission normande du post-internat se réunira fin mars. Cette commission, présidée par l'ARS, est composée de représentants des 2 facultés de médecine, des 2 centres hospitaliers universitaires ainsi que des établissements périphériques et des internes actuellement en formation. L'Union régionale des médecins libéraux sera associée à cette commission pour étudier les postes assistants ville/hôpital.

La commission du post-internat étudiera l'ensemble des candidatures concernant les rentrées de novembre 2025 et mai 2026. Ces dernières seront classées par ordre de priorité, après une analyse des éléments du dossier, notamment la nature et la qualité du projet professionnel du candidat. Il sera tenu compte également des priorités régionales en termes de démographie médicale et des priorisations des établissements. Les candidatures définitivement retenues au titre de chacun des dispositifs seront ensuite confirmées par l'ARS.

Les candidatures dans le cadre du dispositif 400MG n'ont pas vocation à être présentées en séance, cependant s'agissant de postes proposés aux internes en fin de cursus, un bilan de la mise en œuvre de cette mesure sera présenté à la commission.

Les équipes de l'ARS sont à votre disposition pour vous apporter tout éclairage complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous remercie pour votre implication dans la politique de fidélisation des professionnels de santé dans notre région.

Pierre TSUJI
ARS Normandie
Directeur de l'attractivité des métiers
et de la transformation numérique
du système de santé



Le Directeur général,

François MENGIN LECREULX